Stage en entreprise

Justice et Ville

Semaine du 04 avril au 08 avril 2011

Léa [redacted], 4e2

Tribunal de Grande Instance de Créteil

SOMMAIRE :

Présentation de l'association……p. 3.
Organisation de l'association…….....pp. 3-4.
Activité de l'association……...……pp. 4-6.
Gestion et administration de l'association……..……p. 7.
Observation d'un métier……..……..p. 7.
Documents fournis : lettre de motivation, CV et planning du stage……...…..pp. 8-11.
Annexes……..p. 12.

A) Présentation de l'association

L'association qui m'a accueillie pour réaliser ce stage est Justice et Ville. Elle se situe dans le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Créteil, rue Pasteur Vallery Radot (94000 Créteil). Le bureau de l'association est au 5e étage, bureau 511 bis. Comme l'activité de l'association est centrée sur la justice et les citoyens, cet emplacement est très pratique et peut donner lieu à des rencontres avec les magistrats présents.
Le logo de l'entreprise représente son nom :

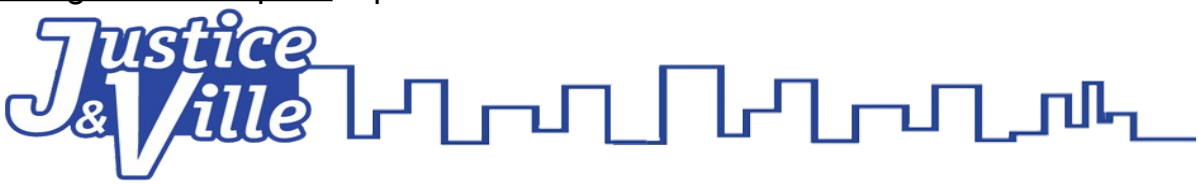

L'association Justice et Ville a été créée en décembre 1991, par des membres du Tribunal de Grande Instance de Créteil et des citoyens du département du Val-de-Marne. Ces deux groupes s'étaient rencontrés lors des portes ouvertes qui avaient pour thème « La justice dans la ville ». Au départ, l'association devait servir à accueillir les collégiens dans le Tribunal pour assister aux audiences. Cette association a pour but de faire le lien entre le droit, la justice et les citoyens.

B) Organisation de l'association

L'association n'a pas beaucoup de différents services. Elle est constituée de deux grandes parties : Justice et Ville localisé dans le TGI et du PADJ (Point d'Accès au Droit des Jeunes). Le PADJ est un lieu d'information pour les jeunes. C'est également un lieu de ressources de documentation et de formation concernant le droit des étrangers et des mineurs, ainsi que l'accès à la nationalité. Il sert aussi à rappeler au jeunes leurs droits (ex : droit du travail, demande d'asile). L'association Justice et Ville est en lien avec le PADJ et travaille avec lui.

Dans cette association, 3 salariés y travaillent, ainsi que deux étudiants en droits non rémunérés. Mais il y a également, un président de Justice et Ville, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Comme dans toute association, on trouve aussi un conseil d'administration composé de 14 personnes. Actuellement, un poste de chargée de mission est à pourvoir.

Dans Justice et Ville, les trois salariés sont uniquement des femmes mais les deux étudiants en droits chargés de l'accueil des mineurs sont des hommes. Le président est aussi un homme. Il y a plus de femmes salariées que d'hommes depuis la création de cette association.
Au début de la création de Justice et Ville, aucun salarié n'existait c'est-à-dire que le personnel était uniquement bénévole. Ensuite, quelques années après, la directrice fut salariée donc rémunérée. Et aujourd'hui, on trouve trois salariées et un poste salarié à pouvoir.

L'absentéisme dans cette association est très rare car ils ont énormément de travail et de recherches à faire. Mais il y a déjà eu un accident du travail pour l'une des salariées.

C)Activités de l'association

Comme toute association loi 1901, elle n'a pas pour but de faire des bénéfices grâce à leurs interventions. Leurs actions ne sont pas à buts lucratives. Ce sont des services pédagogiques apportés aux citoyens du Val-de-Marne.
Leurs différents services ou actions sont :

- **Les ateliers juridiques :** Cette action innovante a pour objectif de responsabiliser et d'informer les collégiens et les lycéens du Val de Marne de leurs droits ainsi que tout ce qui concerne la justice. Cette action prend la forme d'ateliers juridiques (cours) en groupe d'une classe de deux heures suivis de permanences juridiques pour les différentes questions et échanges individuels des élèves. Elle est menée par Justice et Ville dans une quinzaine d'établissements du Val de Marne. Ces ateliers ont lieu 5 fois par établissement tout au long de l'année scolaire.
Les différents ateliers sont :

- Tableau des peines (qui consiste à découvrir et utiliser le code Pénal, et voir les différentes peines possibles et maximales)
- Chronique judiciaire
- DVD petite racaille
- Blog à part (qui consiste à découvrir les droits et les interdictions sur Internet)
- Fabrication de la loi (qui consiste à montrer la séparation des pouvoirs et par qui sont crées les lois)
- Justice française – justice américaine (faire la différence entre les deux)
- Justice : mode d'emploi
- La femme dans tous ses Etats (consiste à comparer les droits des femmes dans les différents Etats du monde)
- Droit au corps
- Le casier judiciaire et la liberté d'expression

J'ai assisté durant ma semaine de stage à 3 des ces ateliers qui ont eu lieu dans des collèges et dans un lycée. Ces actions sont très instructives et apportent aux jeunes de nombreuses connaissances. Les documents joints pour comprendre l'atelier sont très adaptés. Ces ateliers permettent au jeunes de débattre, de réfléchir au sujet abordé alors qu'ils n'ont peut être pas l'habitude d'en parler avec leurs proches. De plus, certains sujets comme le casier judiciaire ou la justice des mineurs peuvent apporter des informations aux mineurs qui sont délinquants.

- Les formations : l'association réalise des formations à la demande des citoyens sur des thèmes divers en accord avec son objet social qui est de faire le lien entre la justice et les citoyens. Les différentes rubriques pour les formations sont :

Protection judiciaire de l'enfance, droit des étrangers, droit des mineurs délinquants, droit des majeurs protégés, présentation du système judiciaire français, l'accès au droit, etc. Mais les citoyens ou acteurs de la société peuvent aussi demander aux salariés de Justice et Ville une formation adaptée sur d'autres thèmes. Ces formations ont pour objectifs de rapprocher les travailleurs de la justice, de leur donner des informations juridiques pertinentes et d'organiser des rencontres avec les professionnels comme les acteurs de la justice : juges, avocats, procureurs, huissiers. (Le rallye des métiers).

- **L'accueil au TGI :** cela consiste à accueillir les collégiens et les lycéens pour leur faire voir différentes audiences correctionnelles. Les audiences correctionnelles jugent les délits (0 à 10 ans de prison et/ou une amende). Cela permet aux mineurs de découvrir une autre face du monde judiciaire et créer un lien entre eux et la justice. D'autres publics sont accueillis comme les adultes, les étudiants en droit ou les mineurs dans des services spécialisés. Après les audiences, un des membres de Justice et Ville réalise un débriefing avec les élèves. Comme j'ai pu le voir lors du stage, l'accueil se réalise dans la salle des Pas Perdus (hall du TGI). L'une des salariés leur présente quelques minutes la justice et leur rappelle les consignes pour rentrer dans la salle des audiences. Ensuite, si l'affaire n'est pas à huis-clos, ils entrent et prennent notes des affaires. Enfin, la responsable vient faire un débriefing et leur demande de raconter les différents cas vus.

- **L'accueil au CPH :** l'accueil au CPH est réalisé par Justice et Ville. Le CPH est le Conseil des Prud'hommes. Cette action a pour but d'apprendre aux jeunes la justice civile, d'en savoir plus sur le droit du travail et tout ce qui concerne le travail en matière de justice. Les jeunes apprennent également les différents acteurs qui agissent pour régler les conflits entre le salarié et son patron. Cette action sert à lutter contre les préjugés à l'égard de cette partie de la justice et à illustrer les connaissances acquises par les jeunes en classe. Cela permet aussi de créer un débat sur le sujet. Ils découvrent les nombreuses professions et la difficulté rencontrée pour les acteurs de la justice. L'association souhaite rappeler/apprendre au public visé (jeunes) leurs droits au niveau du travail et leurs obligations lorsqu'ils sont salariés. La plupart des jeunes vont bientôt rentrer dans le monde professionnel. L'association a donc pour but de les informer pour l'avenir. Après avoir assisté aux audiences prud'homales, la classe se réunit avec un des membres de Justice et Ville et parle des audiences. Cela permet d'éviter certaines incompréhensions et d'éclaircir les rôles de chaque acteur de ce tribunal. Ces actions au CPH sont réservées spécialement à un public de lycéens professionnels scolarisés dans le Val-de-Marne. Mais dans d'autres cas, un public autre que les jeunes pourra être accueilli pour découvrir le monde juridique et le droit du travail.

- **Les rencontres avec des professionnels du droit :** Cela a pour but de faire connaître le rôle de chacun des magistrats aux élèves et de faire connaître des fonctions para-judiciaires presque inconnues (éducateurs par exemple). Ces

rencontres permettent d'établir un premier contact entre les citoyens et les acteurs de la justice, ainsi que de lutter contre les préjugés à l'égard de ces métiers. Il s'agit de partenariats proposés par Justice et Ville, mais le plus souvent sur demandes d'associations, de groupes scolaires, de structures diverses.

- **Les ciné-débats :** ils consistent à regarder un film avec une classe de collégiens ou de lycéens et de débattre sur ce film ensuite. Bien sur, ces films ont un rapport avec leur objectif social qui est de nouer le lien entre la justice et les citoyens. Toutefois, les ciné-débats sont toujours ouverts au public et aux partenaires, et par conséquent suscite le débat plus facilement. Les ciné-débats déjà réalisés par Justice et Ville sont : ***Boy A*** de John CROWLEY, sur la thématique de la réinsertion de mineurs et majeurs délinquants, ***Ne me libérez pas je m'en charge*** de Fabienne GODET, sur la thématique de l'enfermement et ***La domination masculine*** de Patric JEAN, sur la thématique de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces actions ont lieu au Cinéma du Palais en face du TGI de Créteil.

- **Les stages de citoyenneté :** ces stages sont une sorte de deuxième « chance » pour les mineurs délinquants. Le procureur ainsi que les juges peuvent décider d'envoyer le mineur en stage de citoyenneté pour deux jours. Ce stage est organisé par l'association Justice et Ville. Cette mission a été déléguée par le Parquet. Durant le premier jour, les jeunes vont assister à : la présentation du stage, au rappel de la loi par le Délégué du Procureur, à la rencontre avec des représentants des forces de l'ordre, aux échanges et discussions autour du thème de la citoyenneté et de la Justice, aux audiences correctionnelles, et aux rencontres avec un représentant du Parquet de Créteil. Le deuxième jour, ils visitent une structure chargée d'un service public ou de l'accueil des victimes. Ils rencontrent un délégué du médiateur de la République et travaillent sur la gestion des conflits avec une médiatrice. Ce stage nécessite la participation de beaucoup d'acteurs de la justice.

- **Les procès fictifs :** cette action a pour but de mettre en scène un procès par les élèves des établissements scolaires du Val de Marne. En essayant de reconstituer un procès, ils se familiarisent avec le monde de la justice et le déroulement d'une procédure judiciaire. Ils comprennent également le rôle et les fonctions de chaque acteur comme le procureur, le juge, l'avocat…Ils prennent aussi conscience des enjeux et des risques d'un procès. Ce travail se déroule en une dizaine de séances. Les élèves travaillent en équipe avec une juriste de Justice et Ville, un écrivain, un comédien et leurs professeurs. Cette année Justice et Ville prépare deux sessions de procès fictifs, l'un avec les élèves du Lycée professionnel Gabriel Péri à Champigny sur Marne, l'autre avec les élèves de l'atelier relais de Bonneuil.
Tous les ateliers sont travaillés par les différents membres de cette association (= travail humain). Ils ont également beaucoup de partenaires comme la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), les associations, le CDAD et les professionnels.

D) Gestion et administration de l'association

Les clients sont en réalité un public composé de jeunes (4e, 3e, seconde) pour les ateliers et les accueils. On trouve aussi des adultes pour les formations juridiques, et un public de délinquants en réinsertion dans le monde actuel.
Leur « surface de vente », ou plus exactement le lieu où ils interviennent est l'ensemble du Val de Marne. L'implantation de l'association est dans le TGI de Créteil et elle travaille dans tout le Val de Marne pour les ateliers. Justice et Ville est financée grâce aux subventions publiques et à leurs quelques ressources propres (stages de citoyennetés par exemple). Les ateliers qu'ils proposent ne sont pas payants. La nature de leur investissement est essentiellement pour des fournitures (dossiers, papiers, ordinateurs...). L'association fait de la publicité grâce à leurs prospectus ainsi que par l'intermédiaire de leur site internet. Leur budget annuel est de 215 000 euros.

E) Observation d'un métier

J'ai choisi d'observer le métier d'Emilie CABON, coordinatrice de Justice et Ville. Elle était, avant le 21 mars, chargée de mission au sein de cette association. Comme on peut le voir sur l'organigramme, elle s'occupe des formations, des ateliers juridiques, de l'administratif, des accueils et de quelques autres actions. Mlle Cabon est juriste c'est-à-dire qu'elle a fait des études de droit. Elle travaille au sein de l'association tous les jours du Lundi au Vendredi de 9h30 à 19h30, avec 1h de pause le midi. Son lieu de travail se situe au TGI de Créteil, mais elle peut se déplacer dans tout le Val de Marne pour les ateliers juridiques. Ses seules contraintes sont les nombreux et quelques fois longs déplacements dans tout le département et les horaires qui peuvent parfois être extensibles. Elle a réalisé des études de droits : BAC + 5 obligatoire ; Puis, elle a obtenu son Master 2. Pour faire ce métier, il faut être tout d'abord pédagogue et savoir bien expliquer les différentes faces de la justice. Il faut aussi avoir le sens du relationnel (sociable) pour avoir l'écoute et l'attention des enfants. Cela nécessite également d'avoir de l'autonomie comme par exemple pour les déplacements. Son but ou son évolution de carrière est de devenir directrice de cette association.

Lettre de motivation et CV adressés à l'association avant d'avoir était prise :

Léa [redacted]

St Maur le 05/12/2010

Association « Justice et Ville »
Rue Pasteur Vallery Radot
TGI de Créteil
94000 Créteil

Objet : Demande de stage, classe de 4ème

Madame,

Suite à l'appel téléphonique de ma mère au mois de novembre dernier, je vous adresse un CV et une lettre de motivation pour une demande de stage (Classe de 4ème : Stage d'Observation en Entreprise).

J'espère que cela pourra se faire car nous ne connaissons pas de personnes travaillant dans le milieu de la justice.

Je vous remercie par avance.

Léa [redacted]

Lettre de motivation :

Comme métier plus tard, j'aimerai beaucoup être juge. Je me suis déjà renseigner sur les différents domaines du métier. Deux m'intéressent plus particulièrement : juge des enfants qui consiste à juger les enfants et toutes les affaires qui ont un rapport avec un enfant, et juge d'instance qui consiste à juger toutes affaires courantes dans un tribunal de Grande Instance. Ce métier m'attire énormément : je suis une personne très juste et très honnête et je n'aime pas l'injustice. Je sais que les adultes et les enfants ont des droits mais que tous ne le savent pas et ne peuvent pas se défendre. Je pense que le juge les aide à appliquer ces droits et à les défendre, mais aussi punit ceux qui n'ont pas obéit à ces droits et ont fait du mal aux autres. Je m'intéresse beaucoup aux gens, je veux pouvoir en étant juge aider les autres mais sans être injuste. Je suis d'ailleurs délégué de classe cette année. Je suis aussi très curieuse et j'aime bien faire des choses différentes : je sais que les juges ont beaucoup d'affaires très variées, c'est cela aussi qui m'attire dans ce métier.

J'aimerai avec ce stage découvrir ce métier plus en détails car je le connais uniquement grâce aux émissions de télé, à Internet et aux livres. Dans ce stage, j'aimerai connaître tout ce que le juge doit faire lors d'une affaire et comment il décide des sentences. Mais toutes les autres professions qui entourent le juge m'intéressent aussi : les avocats, les greffiers, les responsables administratifs ; les éducateurs... Si cela était possible, j'aimerai bien interviewer une personne de chacun des métiers. Je serai très contente de pouvoir visiter un tribunal et assister à une audience. Je pense que le stage demandé en 4ème est une chance car au moins on peut se faire une idée d'un métier autre que ceux de nos parents.

Je sais que pendant le stage on ne peut pas beaucoup aider ceux qui nous accueillent, mais je peux me proposer pour des travaux informatiques. Si vous voulez bien m'accueillir pour mon stage je pourrai aussi parler de l'association dans ma classe et aux réunions du Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté à laquelle je participe en tant que délégué.

Je serai très contente si vous acceptiez de m'accueillir pour mon stage.

Léa [redacted]

CV adressé à l'association :

Nom : [redacted]
Prénom : Léa
Age : 12 ans
Date de naissance : [redacted]1998
Lieu de naissance : [redacted] (06)
Adresse : [redacted]
Ville : [redacted]
Téléphone : - [redacted]

Elève de 4ème au Collège [redacted]

Langues en apprentissage : Anglais et Espagnol.

Séjours à l'étranger : Malaisie, Chine, Canada, Grèce, Maroc, Belgique, Angleterre et Singapour.

Sports : Tennis et Athlétisme.

Loisirs : Lire, Télévision, Ordinateur, Sport, Musique & sorties culturelles (musées expositions, lieux, monuments) et des sorties entre amis.

Personnalité : Sociable, très ouverte, assez mauvais caractère, généreuse, responsable, juste, honnête et organisée.

Date du stage : du 4 avril 2011 au 9 avril 2011.
Avec convention de stage

Planning de mon stage (activités) :

Lundi 4 avril

Matinée
9h30/10h00 : Accueil (par Émilie et Elise)
10h/12h30 : Atelier « Fabrication de la loi », collège [redacted] (avec Émilie)

12h30-14h : déjeuner libre

Après-midi
14h/17h : Présentation et découverte du service UEAT (unité éducative auprès des tribunaux)

Mardi 5 avril

Matinée
10h00/12h00 : Jeu de piste du tribunal et découverte de l'institution judiciaire

12h00-13h : déjeuner libre

Après-midi
13h/17h : Audience correctionnelle puis débriefing avec une classe de 4e (avec Mélanie)

Mercredi 6 avril

Matinée
9h30/11h30 : Atelier « Blog à part », collège [redacted] (avec Émilie)
Rdv 9h20 devant le collège[redacted]
12h00-13h30 : déjeuner libre

Après-midi
Atelier discriminations sur le site de la Halde + « tableau des peines » (avec Émilie)

Jeudi 7 avril

9h30/16h30 : Journée au PADJ, Point d'accès au Droit des Jeunes (avec Mélanie) – Déjeuner libre
Visites du STEI avec le directeur, cas pratiques et réunion de présentation de la structure

Vendredi 8 avril

Matinée
10h30/12h00 : Atelier « Femmes dans tous ses États », collège [redacted] (avec Elise)
Rdv 10h20 devant le collège[redacted]
Retour au TGI par tes propres moyens [redacted]
12h-13h : déjeuner libre

Après-midi
13h : Accueil en audience correctionnelle puis débriefing avec une classe de 3e (avec Emilie)
16h30/17h : Bilan du stage (avec Émilie/Elise)

ANNEXES

-Exercice tableau des peines
-Articles du Code Pénal
-Revue de presse – Blog à Part
-Cas pratique du PADJ